18ème SEMI-MARATHON

Qualificatif pour le championnat de France
Championnat de l'Yonne de Semi-marathon
LABEL REGIONAL

3 Bornes dans Bipède,
dans les 20 COUPS de CŒUR de VO2
dans les 40 super jours de fête de Jogging international

MONETEAU

dimanche 01 mai 2011
départ 9.30 h

DOSSARD n°

prix 7.00€

Bulletin d'engagement à retourner à :

Daniel CRENE
8 avenue de la Garenne
89470 Monéteau
Tél: 06 08 55 66 07
E-mail : dacrene@wanadoo.fr
Internet: www.semimarathon.fr.st

NOM …… **HANDISPORT**

PRENOM …… Oui ☐

RUE …….. **NON-VOYANT**

HAMEAU …….. Oui ☐

CODE POSTAL …… VILLE ……..

NE(E) LE J⊥ ⊥ ⊥ M⊥ ⊥ ⊥ A⊥ ⊥ ⊥ ⊥ ⊥ SEXE F ☐ M ☐ NATIONALITE ……..

E-mail :…….

Votre meilleur temps des 2 dernières années ……..H……..'…….''

Vous êtes

TITULAIRE LICENCE FFA ou PASS RUNNING ***photocopie licence obligatoire***
LICENCE N°……
CLUB ……

TITULAIRE LICENCE FF TRIATHLON ***photocopie licence obligatoire***
LICENCE N°……
CLUB ……

TITULAIRE LICENCE FSCF, FSCT, UNSS, UGSL ou UFOLEP avec mention athlétisme ***photocopie licence obligatoire***
CLUB ……

NON LICENCIE ou LICENCIE d'UNE AUTRE FEDERATION SPORTIVE ***Joindre un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme (ou couse à pied) en compétition ou sa photocopie, certifiée conforme***
ASSOCIATION, EQUIPE, CLUB …….

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par la police d'assurance souscrite auprès de :
Michel CHICOT – GAN -- 131 rue de Paris 89000 AUXERRE

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

« Je déclare avoir pris connaissance du règlement » le ..... à ..... signature

TEXTE : Conformément à la loi n°99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection des sportifs et à la lutte contre le dopage, la participation aux compétitions sportives organisées ou agrées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition, ou, pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie certifiée conforme, qui doit dater de moins d'un an..

Exemplaire Internet de l'Association du Jumelage de Monéteau Ne pas jeter sur la voie publique

==========

RÉSERVATIONS : PASTA-PARTY et PLATEAU-REPAS (Date limite : le 23 AVRIL 2011 pour la pasta et plateau repas)

► *PASTA-PARTY*

Le samedi 30 avril : Salle des fêtes de Monéteau à 20 Heures

Pour……personnes à 8 €

Soit ☐

► *PLATEAU –REPAS*

Le dimanche 01 mai après la course

Pour ……..personnes à 10 €

Soit ☐

Règlement à l'ordre de l'A.J.MONÉTEAU